

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

su l'avis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65303 LANNEMEZAN CEDEX



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1615-009367-0028



eco/pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
M COULON BERNARD
22 RUE DE LA PAIX
33140 VILLENAVE D ORNON

1615-009367-1-1-04-009367

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 16 717 775 210
Référence de l'avis : 19 65 4132337 97

Numéro de propriétaire : 388 C00828R

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBK7LG
M COULON BERNARD

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

366,00 €

*regler le 23/09/19
prélevement*

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019.

Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
taux sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > IS, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon imposition > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

La détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et les administrations, les modalités de mise à disposition de ces données sont définies aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques des

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des données informatives assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'Impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
 65303 LANNEMEZAN CEDEX
 Tél : 05 62 40 60 50

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 388 SAINT-LARY-SOULAN

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	30,40%	%	1,56%	24,69%	0,205%	9,66%	0,339%	
	Taux 2019	30,40%	%	1,56%	24,69%	0,196%	9,66%	0,328%	
	Adresse	5346 ESTIOUERE							
	Base ①	528		528	528	528	528	528	
	Cotisation	161		8	130	1	51	2	353
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	157		8	128	1	50	2		
Cotisations 2019	161		8	130	1	51	2	353	
Variation	+2,55%	%	0%	+1,56%	0%	+2,00%	0%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe :		
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale	13	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :	366		